

**20231120\_DL\_05**

**OBJET :** Création de l'emploi permanent de Chef du pôle informatique et connectivité

**Date de convocation :**  
13 novembre 2023

**Date de séance :**  
**20 novembre 2023**

**Date d'affichage :**  
28 novembre 2023

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 21

**Membres votants :** 28

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément aux statuts*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre 2023 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :**

Mme DELETRE Margaux, M. DECLÉ Paul-Éric, M. PENAUD Guy, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. PARSIS Laurent, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. VARLET Philippe, Mme POUPART Patricia, M. BEAUFILS Christian, M. LEFEBVRE Julien, M. DEFRENCE Hervé, M. DURIEUX François, M. THUEUX Jacky, M. MAROTTE Philippe, M. HAZARD Guy, M. DEMARCY Denis, M. DEBEUGNY François, M. PAYEN Jean-Dominique, M. GEST Alain.

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

M. BEAUMONT donne pouvoir à M. MAROTTE Philippe  
M. FAUVET Frédéric donne pouvoir à M. PARSIS Laurent  
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte  
M. WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux  
M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. VARLET Philippe  
M. MAILLE Michael donne pouvoir à M. DEFRENCE Hervé  
Mme. ROY Mathilde donne pouvoir à M. GEST Alain

Il est proposé au Comité syndical la création d'un emploi de Chef du pôle informatique et connectivité.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

**Considérant** la nécessité de renforcer la gestion et la supervision des services informatiques et de connectivité de Somme Numérique,

**Considérant** que le Chef du Pôle Informatique et Connectivité jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de notre stratégie numérique

## DECIDE

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 080-258004365-20231120-231120\_CS\_DEL5-DE



**ARTICLE 1 :** La création à compter du 1er janvier 2024 d'un emploi permanent de chef du pôle informatique et connectivité relevant de la catégorie hiérarchique A ou B à temps complet. Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**ARTICLE 2 :** La rémunération de l'agent sera calculée par référence par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des Ingénieurs ou Techniciens Territoriaux. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ARTICLE 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi seront inscrits au budget du Syndicat Mixte Somme Numérique.

**ARTICLE 4 :** Le Président du Syndicat Mixte Somme Numérique est chargé de l'exécution de la présente délibération.